

En effet au lieu du prétendu extrait du Décret du 1er février 1876, tel que cité dans la communication sur la question Universitaire, et tel que reproduit plus haut, il est écrit dans ce Décret, (ce qui a un sens tout autre et ordonne un mode d'agir tout contraire à ce qui a été exécuté et que par des efforts inouis on cherche opiniâtrément à maintenir), il est écrit, dis-je, " que l'on reconnaît la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'Université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans la dite ville, ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles Universités. Que du reste, comme il est évidemment impossible de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites Ecoles, laquelle équivaldrait à l'érection d'une Université, pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'Université Laval, projet à l'exécution duquel les Evêques, en union avec Laval devront procéder sur les bases suivantes... .."

Le 1er février 1876 Rome voulait donc venir au secours de l'Ecole de médecine *existant alors à Montréal*. Cette Ecole n'était-elle pas, dans le temps comme aujourd'hui, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, établie en 1843, c'est-à-dire longtemps avant Laval ?

Rome trouvait impossible de la part de Laval de lui accorder l'affiliation, et il ne se présentait pas d'autre expédient que celui d'une succursale sur les bases posées par le décret.

N'est-ce donc pas alors une preuve insigne de mauvaise foi dans la communication sur la question Universitaire du 12 Novembre publiée par la *Minerve* de dire : " pour empêcher les jeunes gens d'étudier dans les Ecoles affiliées aux Universités protestantes," lorsque le décret s'exprime au contraire en ce sens positif " l'on reconnaît la nécessité. d'empêcher que